

L'OFFICIER DU MINISTERE PUBLIC
PRES LE TRIBUNAL DE GRANDE
INSTANCE - TRIBUNAL DE POLICE DE
DOUAI
150, Rue SAINT SULPICE
59507 DOUAI

L'Officier du Ministère Public
à

Maître Yohan DEHAN
174 Rue de Courcelles
75017 PARIS

Références à rappeler : RO - PV
AFM

Référence :
Rédacteur :

Maître,

J'ai lu avec attention votre courrier m'exposant les circonstances dans lesquelles Madame
a été amenée à commettre l'infraction ayant fait l'objet de la contravention relevée à son encontre.

pour l'(les) infraction(s) suivante(s):

- 1 fois **025386** EXCES DE VITESSE INFERIEUR A 20 KM/H PAR CONDUCTEUR DE VEHICULE A MOTEUR - VITESSE MAXIMALE AUTORISEE INFERIEURE OU EGALE A 50 KM/H ART.R.413-14 §I C.ROUTE. ART.R.413-14 §I AL.1 C.ROUTE.
Infraction(s) relevée(s) à _____ en date du _____ par
procès verbal n° _____ dressé par _____, avec le(s) véhicule(s) immatriculé(s) :
Infraction(s) relevée(s) avec une vitesse enregistrée de **62 Km/h**, retenue de **57 Km/h** pour une vitesse autorisée de **50 Km/h**

J'ai l'honneur de vous faire connaître que j'ai fait procéder, à l'annulation du procès-verbal que vous m'avez transmis ainsi qu'à une demande de restitution de points sur son permis de conduire.

Veuillez agréer, Maître, l'assurance de mes sentiments distingués.

Fait à DOUAI, le 28/04/2021

L'OFFICIER DU MINISTERE PUBLIC

